Document generated on 08/05/2025 1:42 a.m.

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional

Groupe de Lisbonne, « Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat mondial », Montréal, Boréal, 1995, 225 p.

Georges Lebel

Volume 9, 1995

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1100779ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1100779ar

See table of contents

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)
2561-6994 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Lebel, G. (1995). Review of [Groupe de Lisbonne, « Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat mondial », Montréal, Boréal, 1995, 225 p.] *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, *9*, 131–133. https://doi.org/10.7202/1100779ar

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Recension

Groupe de Lisbonne, « Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat mondial » , Montréal, Boréal, 1995, 225 p.

GEORGES LEBEL*

L'hypothèse de la mondialisation a donné lieu à un foisonnement de thèses et de travaux qui n'ont pas tous la qualité d'en « réinterroger » les fondements comme le fait cet ouvrage du « Groupe de Lisbonne ». Il s'agit d'un groupe de personnalités diverses réunies autour de M. Ricardo Petrella de la Fondation Gulbenkian de Lisbonne1.

Les auteurs prennent pour avérée l'hypothèse de la « mondialisation » et ils font une description soigneuse des manifestations qui en étayent l'avènement (ch. I et II). « La mondialisation de l'économie apparaît comme un processus inexorable [...] », elle « n'est qu'une dimension, quoique la plus importante, de la nouvelle configuration de notre planète et de l'internationalisation des affaires humaines. Cette reconfiguration a aussi des aspects positifs. » (p.18). Et de citer « la vague sans précédent de démocratisation politique », la mise sur pied des O.N.G. et leur reconnaissance par les institutions internationales, l'accessibilité instantanée aux informations qui permet « la naissance d'une société civile planétaire » (p. 20). Mais « [l]a faiblesse fondamentale de l'actuelle configuration planétaire tient à l'absence, à l'échelle mondiale, de modes réfléchis de direction des affaires mondiales, socialement responsables et inspirées par des principes démocratiques »(p. 21). Le diagnostic est porteur ici du programme qui repose sur la critique « des nouvelles formes d'autorité économique mondiale, fondées sur la privatisation, la libéralisation et la déréglementation. » (p. 21).

La question qu'ils posent est bien formulée: « la concurrence et la compétitivité peuvent-elles régir la planète et constituer l'instrument par excellence pour résoudre les problèmes d'ordre environnemental, démographique, économique et social, de plus en plus aigus, qui assaillent la terre entière? » (p.15) Bien sûr, la réponse à une question ainsi posée ne pourra être que négative.

« *Limite à la comptétitivité* ne s'élève pas contre la concurrence en tant que telle, mais plutôt contre les aspects excessifs de l'idéologie de la concurrence qui prétend se substituer aux autres modes d'organisation de la vie économique, politique et sociale » (p. 22). Et de citer comme aspects « excessifs », les inégalités socio-économiques dans et entre les pays et la marginalisation qui en résulte, l'exploitation destructrice de systèmes essentiels à la vie (écologie) et la concentration des pouvoirs entre des mains irresponsables, sociétés multiterritoriales et multinationales, réseaux internationaux d'information et de communication.

« *Limite à la competitivité* entend démontrer qu'une préoccupation exclusive pour la concurrence et que légitime le profit comme unique préoccupation des entreprises [...] n'est pas en mesure de fournir une réponse efficace aux problèmes à long terme que doit affronter notre planète. Le marché ne peut anticiper l'avenir, souffrant, de par sa nature même de myopie [...] À l'heure de la mondialisation, il est devenu impérieux de regarder autour de nous, partout, et de voir ce qui s'y passe » (p. 23).

« Les efforts déployés au cours du XIXe siècle [...] pour que les États accèdent à une démocratie représentative [...] ont servi de contrepoids aux excès du capitalisme naissant [...][Plusieurs] mesures[2] ont contribué à l'émergence graduelle du

* Professeur de droit, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

1 Pour la petite histoire, on se souviendra que Calouste Sarkis Gulbenkiam, citoyen britannique d'origine arménienne, était connu sous le nom de M. Cinq-pourcent, puisque telle était la part qu'il tirait de tous les pétroles extraits du Kurdistan par les Occidentaux, et qu'il transféra à Lisbonne UNE prodigieuse collection d'art dans l'immeuble de la Fondation qui domine la principale artère de la ville. C'est un juste retour des choses que la rente du premier grand cartel mondialisé, celui des « Sept Soeurs » occidentales du pétrole servent aujourd'hui à analyser les effets de cette cartélisation. Le fait que ce soit un cartel d'États producteurs de pétrole, l'OPEP, qui ait réussi à faire mettre un genou en terre aux pétrolières occidentales n'est pas non plus sans saveur en l'occurence. Pour un rappel de cette époque qui va de la création du Koweit par les Britanniques en passant par la guerre de Suez jusqu'à l'embargo pétrolier de 1973, on pourra consulter A. SAMPSON, *Les sept soeurs: les grandes compagnies pétrolières et le monde qu'elles ont créé*, Montréal, Québec/Amérique, 1976, 490 p.

2 et de citer ici, les lois anti-trusts, la protection des travailleurs et des enfants, la santé et sécurité au travail, le salaire minimum, les programmes de bien-être social, la protection du consommateur et de l'environnement. Le contrat social de l'État-providence (p. 79) reposait sur quatre pilliers : 1- le droit au travail (plein emploi, permanent et sécure, avec avantages constamment croissants); 2- la lutte à la pauvreté et l'exclusion; 3- la protection contre les risques sociaux et individuels (maladie, accidents, chômage, décès.) et 4- la promotion de l'égalité des chances pour chacun (égalité face à l'éducation et à la formation professionnelle, à la culture et aux loisirs et mesures de discrimination positive en faveurs des « groupes sociaux et minorité à risques élevés » p. 79.

contrat social 'national' comme base du développement des sociétés [...] que nous [...] connaissons aujourd'hui. L'État, en tant que promoteur et garant des intérêts de la population, est intervenu dans cette évolution en freinant les excès dont s'était rendu coupable le capitalisme compétitif national. De nos jours, la source des problèmes que nous connaissons est identique car le capitalisme compétitif, qui tend à se mondialiser, porte toujours en lui ses propres excès. Il exige de nouveau des réformes. Ce qui complique cependant les choses, c'est que la plupart des abus du capitalisme compétitif refont surface, cette fois à l'échelle mondiale » (p. 25).

« Prétendre offrir une nouvelle façon de concevoir et surtout de vivre la mondialisation peut sembler utopique et prétentieux. [...] Mais le scepticisme ne doit pas nous condamner à l'immobilité. [...] De la même façon que nous ne croyons pas qu'il faille éliminer la concurrence - bien au contraire - ou le capitalisme libéral, nous ne croyons pas non plus que la Nation et l'État soient mûrs pour les poubelles d'une histoire qui se serait arrêtée » (p. 27). Mais puisqu'il est aussi peu probable de voir apparaître d'ici les trente prochaines années un « État mondial » que de voir un « capitalisme compétitif mondial » réduire de lui-même ses propres abus, « le Groupe de Lisbonne estime qu'il est impérieux d'établir une nouvelle génération de contrats sociaux internationaux. [...] Quatre contrats mondiaux sont jugés prioritaires » (p. 28). Et de citer (p. 204):

ÊTRE
le contrat de la démocratie « vers un système de gouverne mondiale »;
AVOIR
le contrat sur les besoins de base pour la « suppression des inégalités »;
VIVRE ENSEMBLE
et le contrat de la terre pour un « développement durable »;
DIALOGUER
le contrat culturel pour la « tolérance et [le] dialogue entre les cultures ».

Ces quatre contrats devraient mettre en oeuvre quatre principes:

> -Le principe d'efficacité, c'est-à-dire que les outils utilisés et les mécanismes mis en place doivent être de nature coopérative;
> -Le principe de la responsabilité, qui doit permettre d'encourager, de soutenir et de prendre en compte la « société civile »;
> -Le principe de pertinence, selon lequel les mesures et les expériences locales doivent être systématiquement reconnues;
> -Le principe de la tolérance universelle acceptant explicitement la diversité culturelle.

Entre ce diagnostic et cette proposition contractuelle, on trouve une longue élaboration décrivant « un monde global en gestation » (ch. 1), les problèmes que pose cette globalisation (ch. 2), le fait que la compétitivité ne peut résoudre ces problèmes (ch. 3) et que seul un nouveau contrat social mondial peut nous assurer une « gouverne mondiale efficace » (ch. 4).

Quand on referme ce livre, une foule d'observations justes ne peuvent effacer un vague sentiment que tout cela ne tient pas la route. Ces contrats mondiaux peuvent-ils contrer le spectre de la « mondialisation » que l'on a construit? Et alors, deux remarques nous viennent à l'esprit.

D'abord l'hypothèse de la mondialisation est-elle avérée?

L'internationalisation [3] des échanges de biens et de services d'un pays à l'autre, volontaire ou forcée, qui a court depuis plusieurs siècles avec la colonisation et le mercantilisme, est bien distinguée du concept de « mondialisation » [4] forgé selon eux par Modelski [5] en 1972 « pour décrire la volonté des Européens de se rendre maîtres des terres étrangères et de les intégrer dans un système unique d'échanges commerciaux mondiaux » (p. 52) et que Braudel [6] qualifiera « d'économie-monde ». La thèse ici est que la mondialisation « sert à rationaliser l'internationalisation et la mondialisation des sociétés japonaises, au même titre que le modèle du cycle de vie d'un produit a été utilisé pour rationaliser la multinationalisation américaine » (p. 53)[7].

L'adoption de cette idéologie tendrait à mettre en cause le paradigme étatique par lequel nous avions l'habitude depuis des siècles de concevoir le monde et les rapports dits « internationaux ». Le système étatique ne serait plus « l'*alpha* et l'*oméga* des activités et des stratégies planifiées par l'homme » (p. 61), même si les États n'ont pas disparu et ne sont pas sur le point de le faire; toute la pensée qui définit les processus en fonction du national, extrinsèque (inter-multi-supra-trans-national) ou intrinsèque (intra-sub-infra-national ou régional) deviendrait caduque. L'État ne serait plus « seul point de départ et d'arrivée stratégique pour les acteurs scientifiques, économiques, sociaux et culturels » (p. 63). Dans cette perspective, « les décisions les plus importantes quant à la répartition des ressources technologiques et économiques (celles qui modifient et façonnent l'avenir) sont prises par de grandes sociétés mondiales » (p. 123) et surtout de ces « réseaux d'alliances et de structure oligopolistiques qui s'appuient sur les États pour mobiliser les ressources nationales disponibles au service de la réussite

---

3 La multinationalisation de l'économie ferait plutôt appel à la délocalisation des ressources et surtout du capital, là où la combinaison des facteurs de production échappe à l'espace national territorial. p. 55.

4 Pour définir la « mondialisation », les auteurs réfèrent prudemment à A. G. McGREW et P. LEWIS et al., Globalisation and the Nation State, Cambridge, Polity Press, 1992, p. 22: « Processus selon lequel des évènements, des décisions et des activités ayant court en un point de la planète finissent par avoir d'importantes répercussions sur des individus et des collectivités vivant très loin de là » (p. 60).

5 G. MODELSKI, Principles of World Politics, New York, Free Press, 1972; M. BEAUD, L'économie mondiale dans les années 80, Paris, La Découverte, 1989 a bien différencié les trois phénomènes de l'internationalisation, de la multinationalisation et de la mondialisation.

6 F. BRAUDEL, Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVe-XVIIIe siècle, 3 vol., Paris, Armand Collin, 1986, utilise cette expression pour caractériser le capitalisme marchand.

7 Les auteurs citent ici une thèse de doctorat de l'Université d'Amsterdam de W. RUIGROK et R. VAN TULDER, The Ideology of Interdependance, Amsterdam, 1993, 497 p. selon lesquels cette idéologie de la mondialisation présentée par K. Ohmae recommande aux Japonais de se comporter en « bons citoyens du monde » et d'établir de bonnes relations avec les pays ou les régions où ils choisissent de s'établir et le terme « glocalisation » inventé par les Japonais et non plus « globalisation » traduit ce devoir: et, d'autre part, on presse le Gouvernement japonais de réduire son rôle dans l'économie du pays et d'abattre des dernières barrières aux entreprises et investissements étrangers conformément aux règles du GATT (note p. 53). Ce que les auteurs appellent joliment le « Gattisme universel » (p. 153).

commerciale sur les marchés 'mondiaux' de ces entreprises 'gagnantes' ». (p. 129) Ainsi, « les entreprises utilisent les États pour se mondialiser et les États ont besoin des entreprises pour assurer leur légitimité et leur perpétuation en tant qu'entités 'locales' » (p. 130). Les entreprises y acquièrent une nouvelle légitimité historique et sociale les autorisant à proclamer que l'État leur assigne le mandat de défendre et de promouvoir le bien-être économique et social de la société « locale » en lui garantissant sa propre réussite industrielle et commerciale sur la scène mondiale. C'est ainsi que l'entreprise privatise et internationalise l'État à ses propres fins.

Bien sûr, pareille situation présente des dangers que les auteurs décrivent sous quatre titres : le rôle prépondérant des entreprises dont la norme reste le profit, la nouvelle alliance État-entreprises, la « triadisation » du monde et le largage des pays pauvres et des groupes marginaux (p. 99). Mais ils insistent surtout sur la critique de cette nouvelle idéologie qui prône le changement pour maintenir le *statu quo* et qui substitue à la logique de la guerre froide celle de la guerre commerciale où l'adoption des thèses de la compétitivité repose sur une logique de survie, de guerre, d'intolérance, d'insécurité ou de menace (p. 111).

Nous aurions tendance à penser que ce n'est pas nouveau, qu'il en a toujours été ainsi et que les entreprises et le capital ont toujours eu vis-à-vis de l'État ce rapport instrument. Ce qui serait nouveau, ce serait qu'on ose maintenant dire ouvertement que l'État est au service du capital et des grandes entreprises et qu'il doit y soumettre ses politiques sociales. La mondialisation apparaît alors plutôt comme une idéologie dont se servent les financiers et les patrons pour faire pression sur les États afin d'échapper aux contraintes et mesures qui résultaient du précédent « contrat social » de l'État-Providence. Le présent ouvrage aborde largement cette question.

Mais la seconde question est beaucoup plus fondamentale. S'il est vrai que les forces qui poussent à cette globalisation le font pour échapper aux contraintes mises en place par les États au cours des luttes qui remontent au XIXe siècle où trouvera-t-on l'énergie et la puissance sociale que les travailleurs ont dû alors développer pour arracher chacune des parcelles de réglementation et de restriction au capitalisme « sauvage » ?

Si le diagnostic de la capacité sans frein du capital financier mondialisé et spéculatif est fondé, c'est qu'il repose sur la volonté des rapaces d'échapper aux contraintes d'un quelconque « bien commun » ou « intérêt public », qu'il soit national ou international. Mais alors que leur logique est celle de la compétitivité, quelles forces pourront les soumettre à raison, puisque cet ouvrage repose sur le postulat que le problème vient précisément de ce que le capital refuse toutes les raisons autres que celle du profit spéculatif immédiat.

Le contractualisme social implique qu'il y ait deux parties et qu'elles soient d'égales forces. Bien sûr, le code civil prévoit le contrat d'adhésion où la partie la plus forte est en position de dicter à l'autre les termes du contrat. Or les membres du Groupe de Lisbonne le reconnaissent, ce sont les spéculateurs qui ont le gros bout du bâton. Ce sont eux qui dictent aujourd'hui les termes des ajustements structurels de la Banque mondiale et du Fond monétaire international. Ce sont eux qui imposent cette logique de la « Gouvernance stratégique », reconnue pourtant comme nécessaire « gouverne mondiale » par le Groupe de Lisbonne. C'est la Banque mondiale qui propose un rôle nouveau à cette soi-disant « société civile » par son obligation de répondre aux impératifs d'un « marché » mondialisé[8]. Ce sont eux qui imposent aussi cette pensée dite « unique » qui englue nos débats sociaux.

Proposer un contrat pour limiter l'unilatéralisme et l'absence de perspective du capital, c'est postuler résolu le fait que ce sont précisément ces mêmes capitalistes qui posent comme fondamentale l'idéologie de la compétitivité et du néo-libéralisme. C'est postuler que les néo-libéraux renonceraient à leurs intérêts spéculatifs immédiats pour adopter une vision à plus long terme. C'est postuler l'angélisme et la bonne foi de ceux que toute la première partie a finalement démonisés et dont on a démontré l'intérêt de s'appuyer sur cette thèse de la mondialisation.

Le Groupe de Lisbonne adresse aux « hommes de bonne volonté » une admonestation et une exhortation morale alors que toute leur analyse repose sur le fait que les capitalistes qui posent aujourd'hui problème sont précisément des individualistes égoïstes. Toutes les bonnes volontés du monde ne réussiront pas à expliquer au spéculateur de Francfort ou d'ailleurs qu'il doit renoncer à son profit.

Le contractualisme social peut jouer un rôle important comme utopie politique. Mais il implique que les parties partagent une analyse et des objectifs. Il ne faudrait pas, au nom de la nécessaire mobilisation des énergies pour le changement, nous faire croire que les rapports sociaux qui sont ici examinés, fussent-ils mondiaux, cessent d'être antagonistes.

Avec qui alors signera-t-on ces fameux contrats mondiaux ?

---

8 Sur la question de l'idéologie de la « Gouvernance » véhiculée par la Banque mondiale et qui repose sur la primauté de l'économie, la réduction du rôle de l'État par la libéralisation des échanges, la dérèglementation et les privatisations, voir notre article : G. LEBEL, « 'Good Governance': la société civile à la rescousse des ajustements structurels » *De l'ordre des nations à l'ordre des marchés*, , Interventions économiques, No 26, automne-hiver 1994–95, pp. 171 à 187.